2025

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2025

COMMUNE

DE SEPT-SORTS

Conseil municipal

du 12 février 2025

PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux de ces deux documents.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires réalisé en Commission des Finances le 11 janvier 2025 avec pour objectifs :

- maintenir les taux de fiscalité pour les ménages ;
- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et Régional chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre la section d'investissement qui a vocation à moderniser la commune de façon équilibrée et durable.

Le budget 2025 a été voté le 12 février 2025 par le Conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

SYNTHESE DU BUDGET 2025

Ce budget primitif présente une **section de Fonctionnement** équilibrée en dépenses / recettes à **1 844 596,78 €** et une **section d'Investissement** équilibrée en dépenses / recettes à **2 195 628,73 €**.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

L'excédent reporté 2023 laissait apparaitre un solde positif de 1 704 725,45 € auquel il convient d'ajouter le résultat de l'exercice 2024 de 151 781,07 € et d'imputer la part affectée à l'Investissement sur 2024 à hauteur de 389 397,75 € soit un excédent de Fonctionnement 2024 de 1 467 108,77 €.

Le résultat d'Investissement de l'exercice 2024 laisse apparaitre un solde positif de 87 769,96 € auquel il convient de soustraire le déficit antérieur reporté d'un montant de 327 229,31 €. Le déficit cumulé se porte donc à 239 459,35 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 20 802,64 €.

L'affectation du résultat 2024 se matérialise de la façon suivante :

- 1 206 846,78 € à la section de Fonctionnement
- 260 261,99 € à la section d'Investissement

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de la section de fonctionnement

La volonté du conseil municipal est de poursuivre la maitrise des charges réelles de Fonctionnement en maintenant les prévisions à 460 000,00 €.

Pour rappel et comme expliqué dans la note brève et synthétique du Compte Administratif 2024, le décalage entre les prévisions faites dans le BP 2024 et le réalisé est principalement dû aux dépenses imprévues liées aux inondations subies en 2024.

L'anticipation en termes de travaux d'investissement permettant de réduire l'impact de potentielles événements climatiques et l'achat de matériel de nettoyage adapté doit permettre à terme de réduire l'impact financier sur les charges de Fonctionnement.

Cette volonté de maitrise de l'ensemble des charges permet d'effectuer à la section d'Investissement un virement de 1 384 596,78 €.

Les charges réelles de Fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé dépenses de Fonctionnement	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
Chap. 11	Charges à caractère général	152 350,00	176 170,24	145 400,00
Chap. 12	Charges de personnel et frais assimilés	142 236,00	139 248,81	148 336,00
Chap.14	Atténuation de produits	1 500,00	7 163,00	1 500,00
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	163 614,00	162 515,52	164 464,00
Chap. 66	Charge financières (intérêts prêt)	300,00	209,84	300,00
Total		**460 000,00**	**485 307,41**	**460 000,00**

II. Recettes de la section de fonctionnement

Les prévisions 2024 prenaient en considération de potentielles recettes issues de la FCTVA pour 75 000,00 € (chapitre 74) finalement non perçues.

Les prévisions de recettes de la section de Fonctionnement (hors affectation du résultat 2024) s'établissent à 637 750 € équivalentes aux prévisions 2024 hors FCTVA.

Les recettes réelles de Fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	Libellé recettes de Fonctionnement	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
Chap. 13	Atténuation de charges	1 500,00	768,00	1 000,00
Chap. 70	Produits, services, domaines, ventes	2 600,00	3 744,60	4 000,00
Chap.73	Impôts & Taxes	400 547,00	409 928,48	410 000,00
Chap. 73111	Impôts directs locaux	130 000,00	124 101,00	130 000,00
Chap. 74	Dotations et participations	142 650,00	76 657,57	69 000,00
Chap. 75	Autres produits de gestion courante	75 000,00	21 886,30	23 750,00
Chap. 76	Produits financiers		2,53	
Total		**752 297,00**	**637 088,48**	**637 750,00**

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

I. Dépenses de la section d'investissement

Les principales dépenses de la section d'investissement (hors OPNI) se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Article	Libellé dépenses d'Investissement	BP 2025
Art. 2031	Frais d'insertion	50 000,00
Art. 2033	Terrains nus	5 000,00
Art. 2111	Plantations d'arbres et d'arbuste	250 000,00
Art. 2121	Installation de voirie	75 000,00
Art. 2152	Autres réseaux	595 601,02
Art. 21538	Matériel roulant	100 000,00
Art. 215731	Autres installations, matériel et outillages techniques	75 000,00
Art. 2158	Autre matériel de transport	15 000,00
Art. 21828	Autre matériel de transport	50 000,00
Art. 2312	Agencement et aménagement de terrains	222 677,71
Art. 2313	Constructions	500 000,00
Art 2315	Installations, matériel et outillage technique	200 000,00

Cette répartition permet d'envisager la réalisation des projets à venir tels que la construction d'un logement locatif communal, la création d'un cheminement piétons aux normes PMR avenue Franklin Roosevelt et la création de grave bitume et de places de stationnement rue la Merlette.

En achat de matériel, l'achat d'un tracteur communal en remplacement du matériel vieillissant est aussi programmé tout comme la possibilité de faire l'acquisition d'un terrain afin de créer un espace ludique au sein d'un quartier de la commune éloigné du cœur du village.

II. Recettes de la section d'investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement qui viennent s'ajouter au virement de la section de Fonctionnement et à l'excédent de Fonctionnement capitalisé se répartissent par article de la façon suivante :

Article	Libellé dépenses d'Investissement	BP 2025
Art. 10222	FCTVA	123 000,00
Art. 10226	Taxe d'Aménagement	15 000,00
Art. 1312	Subvention Région (CoR)	140 000,00
Art. 1323	Subvention Département (FER et CoR)	150 000,00
Art. 13361	Subventions de l'Etat	35 000,00